

# Les neuf dossiers de Laribi

M. Hassen Laribi, député d'El Islah, membre de la commission « défense nationale », semble avoir allégrement franchi le seuil des trente signatures requises par le règlement intérieur de l'APN pour interpellier le gouvernement sur neuf grands dossiers, au demeurant connus du microcosme algérois, qui résumés à eux seuls l'état de gabegie, de corruption et de mensonge dans lequel se trouvent encore des pans entiers de l'économie nationale. Il s'agit plus particulièrement du commerce extérieur. Le propos est poli mais ferme et fort bien argumenté aussi bien sur « les dépassements graves » que recense l'élu de la nation, par ailleurs exprimés en termes de « sabotage » et de « dilapidation de biens publics », que sur la « localisation » du mal diagnostiqué, situé au niveau de trois institutions précises : la Banque d'Algérie, les douanes et les services du commerce extérieur.

Pour qui sait lire, les neuf dossiers qu'il passe en revue sont un véritable réquisitoire contre la fraction compradore de l'oligarchie rentière qui se constitue hors de tout contrôle et de toute concurrence.

A ce titre, la première prise ouverte touche naturellement le transfert illicite de fonds à destination de l'étranger effectué – c'est du moins ce que pense et écrit M. Laribi dans son interpellation datée du 2 janvier courant – à travers Khalifa Bank. Il évalue ce transfert à 1,5 milliard de dollars avant de pointer du doigt la Banque d'Algérie, comme « premier responsable de ces opérations et transferts ». La « réaction tardive » de cette institution sur ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire du siècle » est particulièrement soulignée. Le second dossier se rapporte à l'importation illégale d'unités de dessalement d'eau de mer en 2002 sans qu'aucun dossier douanier y afférent n'ait été constitué, alors que toute marchandise franchissant les frontières nationales est supposée faire l'objet d'une déclaration

détaillée, même lorsque lesdites marchandises sont dispensées de droits et taxes. L'élu de la nation rappelle que 65 millions de dollars avaient été transférés en règlement des factures de ces unités – qu'il qualifie plus loin de « ferraille » – alors que leur valeur n'excède pas les 5 millions de dollars. A ce scandale – sur lequel il promet de « nouveaux rebondissements » dans un proche avenir – il associe trois parties : la Banque d'Algérie, les douanes et les responsables du groupe Khalifa.

M. Laribi donne l'impression de défoncer, non sans fracas, une porte ouverte en abordant un quatrième dossier : celui du scandale de la BDL. Une affaire déjà classée du fait de l'autorité de la chose jugée. « Non ! Non et trois fois Non ! », dit le député d'El Islah. Que nous apprend-il de nouveau ? Les dommages subis par cette banque publique sont estimés à « 6.000 milliards de centimes ». L'affaire, rappelle-t-on, repose sur un transfert durable (depuis 1997) et illicite de fonds par des importateurs sur la base de l'établissement de faux documents au moyen de procédés technologiques sophistiqués : faux cachets de transitaires et de douanes, fausses factures, sociétés offshore, etc. Les numéros de référence consignés dans ces documents laissent supposer l'existence de complicités à l'intérieur des administrations d'Etat concernées. Or, nous dit M. Laribi, seuls des « boucs émissaires » ont été sacrifiés pour laisser courir les « têtes pensantes » du réseau : elles se seraient mises sous bonne protection et à bonne distance en raison des lenteurs préméditées de l'enquête administrative. Là aussi, M. Laribi incrimine le contrôle interne de la Banque d'Algérie sur les banques primaires qui lui sont affiliées. Le quatrième dossier est, de toute évidence, moins consistant. Il évoque en quelques lignes ce qu'une traduction proche rendrait par « le scandale de la falsification du rapatriement de change ». Cette

pratique serait courante et générale ; elle mettrait en cause, encore une fois, les responsables de la Banque d'Algérie.

S'agit-il ici de la quote-part de devises que tout exportateur local est tenu de rapatrier de l'étranger ? Apparemment non, puisque M. Laribi évoque justement cette question dans son cinquième « dossier » au même titre que les fausses déclarations en douane pour les célèbres exportations de métaux ferreux et non ferreux. L'évolution de la question aurait sensiblement connu deux périodes. La première période (1994-2000) est marquée par de graves dépassements qui ont généré une perte à gagner de 3000 milliards de centimes pour le Trésor public. Cette évaluation est dite « minimale » et sourcée existe qu'elle émanerait d'une commission interministérielle. Quant au montant total des transactions réalisées en direction de l'étranger au titre de l'exportation de ces produits pendant la même période, il s'élevait, selon certains experts que cite M. Laribi, à, tenez-vous bien..., « 12.000 milliards de centimes ». La seconde période qui court de 2001 à 2004 a enregistré une « légère amélioration » des choses vite ratrapée par leur « dégradation » puisque le rapatriement fait toujours défaut, le contrôle des douanes reste défaillant et la responsabilité de la Banque d'Algérie demeure toujours pleine et entière. L'autre illustration de la gabegie qui affecte notre commerce extérieur est fournie par une « sixième affaire » se rapportant à l'importation de matériel électronique et électroménager au moyen du procédé CKD-SKD. Ce régime avait été introduit en Algérie par la loi de finances 2000 afin d'encourager les transferts de technologie et l'industrie de montage. Les abattements tarifaires auxquels il ouvre droit ont été vite déviés de leur finalité puisque du matériel entièrement manufacturé est introduit sous le même régime douanier comme s'il arrivait en kits destinés au montage ou à la trans-

formation locale. A l'arrivée, il n'y a ni montage ni règlement de droits et taxes, mais concurrence déloyale au détriment des autres honnêtes opérateurs.

Sur instruction du président de la République, une commission interministérielle présidée par l'Inspection générale des finances planche sur la question au début de l'année 2001 pour rendre son rapport deux années plus tard. Des recommandations précises avaient été édictées en direction des douanes mais rien n'y fait : des « milliers de dossiers » restant en souffrance à ce niveau sont frappés de prescription conformément à l'article 266 du code des douanes. Là aussi, le manque à gagner pour le Trésor public est considérable : il tournerait, selon le premier responsable de douanes, M. Lebib, autour de 8.000 milliards de centimes.

La septième affaire se rapporte à l'exportation des dattes, du liège, des poissons, des cuirs et des peaux. 25.000 transactions auraient été enregistrées à ce titre sans que les fonds y afférents soient rapatriés. Deux derniers dossiers sont versés à l'interpellation du gouvernement en aval de ce lourd réquisitoire sur le commerce extérieur. Il s'agit d'abord du « laisser-aller » et de « l'absence de gestion » qui règne au sein des institutions chargées du contrôle des opérations de commerce extérieur que sont, en l'occurrence, la Banque d'Algérie, les douanes, les impôts et le ministère du Commerce. Cordonnent-ils leurs activités ? Echantonnent-ils leurs informations ?

Autant de questions qui donnent un aperçu particulier sur les exportations hors-hydrocarbures, une zone de pratiques occultes où règnent en maîtres des « intouchables ». Quelque 400 exportateurs, tous secteurs juridiques confondus, y interviennent pour un montant avoisinant, bon an mal an, les 500 millions de dollars. Leur plus haut niveau date de 1996, année où elles avaient enregistré 882 millions de dollars. S'agissant



Par Ammar Belhimer

de partenaires pour l'essentiel européens, les administrations algériennes compétentes ont tout à gagner d'une coopération internationale sans réserve. Le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (Gafi) étudie depuis 1989 les tendances mondiales en matière de blanchiment d'argent sale et évalue les politiques nationales mises en œuvre par ses membres sur la base de ses quarante recommandations servant à identifier les Etats non coopératifs et à lister les bons et mauvais élèves. Le Gafi encourage la création de services de renseignement financier devant recevoir les déclarations de soupçons (en France, Tracfin).

Dans son rapport de 1991, où il précise les termes de référence de la mission initiale qui lui a été assignée, le Gafi rappelle que le circuit classique de blanchiment d'argent sale comportait trois étapes : « Celle où l'argent liquide pénètre dans le système financier national, formel ou informel ; celle où il est envoyé à l'étranger pour être intégré dans le système financier de pays refuges, peu ou non réglementés ; et celle où il est rapatrié sous forme de transferts pour des motifs en apparence valables. » C'est justement ce type de circuit qu'emprunte une part non négligeable du revenu des exportations hors-hydrocarbures.

A. B.

## ELECTION DE MAHMOUD ABBAS

# Un « nouveau commencement » pour les Arabes

Médias et analystes arabes voient dans l'élection de Mahmoud Abbas à la tête de l'Autorité palestinienne un « nouveau commencement » pour les Palestiniens et les espoirs de paix dans la région. Le fort taux de participation au scrutin présidentiel palestinien et le vote fortement majoritaire en faveur de Mahmoud Abbas, « donnent la légitimité nécessaire à ses plans de règlement » du conflit israélo-palestinien, estime l'analyste égyptien Nabil Abdel Fattah, du centre d'études stratégiques d'Al-Ahram.

M. Abdel Fattah estime que le nouveau chef de l'Autorité palestinienne « doit affronter en priorité le désarmement des factions armées palestiniennes, la corruption des institutions palestiniennes et éviter les jeux de couloirs entre les divers groupes de l'Organisation de Libération de la Palestine », s'il veut donner la « crédibilité nécessaire pour conduire (le Premier ministre israélien) Ariel Sharon à la table des négociations ».

Mais Amr Elchoubaki, également analyste à Al-Ahram, affirme qu'il « n'est pas sûr qu'Israël réponde par la souplesse à la souplesse que manifeste le président Mahmoud Abbas ».

« Même avec le nouveau gouvernement d'union nationale qui comprend des travaillistes, Ariel Sharon continue à penser que la conjoncture internationale joue en sa

faveur et qu'en l'absence d'une forte pression internationale de la part des Etats-Unis et de l'Europe, il n'aura rien à changer dans sa politique actuelle », ajoute M. Elchoubaki.

Pour sa part, la presse palestinienne appelle à redoubler d'efforts pour relancer le processus de paix après l'élection de Mahmoud Abbas. Son élection « ne constitue pas un test seulement pour le peuple palestinien (...) mais aussi pour la communauté internationale » dans sa quête d'établir la paix dans la région, écrit le principal quotidien palestinien Al-Quds. « Le nouveau président mérite le soutien et l'aide de la communauté internationale en vue de faire appliquer les résolutions du droit international », écrit le quotidien Al-Hayat Al-Jadida. Il affirme toutefois que « l'occupant (israélien) a d'ores et déjà commencé à préparer une série de diktats pour les imposer au nouveau président ». La presse libanaise salue l'élection de Mahmoud Abbas, y voyant un espoir pour la paix et un tournant pour l'Intifada armée.

« M. Abbas, vous devez convaincre les Palestiniens que l'avenir n'est pas tributaire des armes mais de l'homme libre, des peuples libres », écrit le quotidien libéral An-Nahar. « Savez-vous ce que les gens et l'histoire attendent de vous ? C'est d'être autre chose que votre prédécesseur. Oui, laissez à Abou Ammar (nom de guerre de Yasser



Arafat) la gloire de la résistance dont il restera le symbole (...) En comparaison avec Arafat, vous êtes – l'homme d'Etat –, lui

l'homme de la « révolution », ajoute-t-il. Pour le pro-syrien As-Safir, « la démocratie ici est un substitut à l'Intifada (...) », l'heure de la lutte est terminée depuis le départ de Yasser Arafat, un homme qui représentait la révolution et l'autorité ».

A Bahreïn, le ministre de l'Information Nabil Yacoub Al-Hamar a exprimé l'espoir que l'élection d'Abou Mazen « donnera une impulsion à la reprise des négociations de paix avec Israël ».

Le ton est le même en Jordanie où la porte-parole du gouvernement Asma Khodr espère que « le processus démocratique entamé lors de cette élection conduira à l'édification d'un Etat indépendant ». La télévision publique égyptienne a pour sa part insisté sur le fort taux de participation à l'élection et mis en exergue la déclaration de M. Abbas dédiant sa victoire à son prédécesseur Yasser Arafat. La chaîne Une a montré le vainqueur Mahmoud Abbas annonçant qu'après « le petit jihad » (désignant la lutte armée) est venu le « temps du grand jihad » (désignant la création des institutions et le développement économique). Le journal Al-Wafd qualifie l'élection de « commencement » et souligne qu'il s'agit « d'un mouvement différent dans une direction différente, qui était nécessaire ».

AFP